



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°93

Date de Publication
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>11 OCT. 2022</b>
Date de la convocation
<b>30 septembre 2022</b>

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BOYER, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme LOVERA à Mme LAFAYSSSE  
M. BARRAL à M. DENONFOUX  
M. BURZIO à Mme HATEMIAN  
M. DE SOUSA à Mme MATEO  
M. MACHERAS DE MONTILLET à M. REYMOND  
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de la convention avec l'Association « Le Syndicat des Mômes » dans le cadre du Festival jeune public des arts de la rue et du cirque « T'ES CAP CANAILLE ».**

A la demande de Madame le Maire, Madame MATEO expose à ses collègues que fort de son succès pour sa première édition en 2021, Le Festival du Cirque avait permis à 130 enfants de bénéficier de différents ateliers de cirque et à leurs parents de profiter d'une journée de partage et de spectacles.

La Commune de Cassis est particulièrement attachée au développement et à la sensibilisation à l'art des jeunes enfants, aussi il est apparu intéressant dans le cadre d'un partenariat financier avec la Caisse des Ecoles et l'aide financière du Département des Bouches du Rhône, de réitérer ce festival dédié au jeune public intitulé « T'ES CAP CANAILLE » qui se tiendra le 22 octobre 2022 sur le thème des Arts de la rue et du Cirque.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec l'Association « Le Syndicat des Mômes » comprenant notamment :

- la mise en place de divers ateliers et spectacles et la tenue d'un spectacle le samedi 22 octobre en centre-ville avec plusieurs compagnies de spectacle vivant.

Parallèlement, les enfants de la crèche, de l'école maternelle, de l'école élémentaire publique et de l'ALSH se verront offrir des stages de cirque sur une semaine chacun à partir du 10 octobre au 28 octobre 2022.

Cette prestation sera assurée grâce à l'Association « le Syndicat des Mômes » pour un montant total de 11 000 euros pour la Commune de Cassis.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la présente convention à passer avec l'Association « le Syndicat des Mômes » dont le siège social est Maison de la vie associative LA HALLE, avenue du 8 mai 1945 13120 Gardanne, la Commune de Cassis ,
- d'autoriser Madame le Maire à la signer,
- de dire que les crédits ont été prévus au budget de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 6 octobre 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

